CONSEIL TERRITORIAL
DE
SAINT-PIERRE ET MIQUELON
========
Administration Générale
========

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

Conseil Exécutif du 27 avril 2011

DELIBERATION N° 85-2011

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
A L'ASSOCIATION DES AMIS DU GROUPE SCOLAIRE DU FEU ROUGE
- Séjours pédagogiques -

LE CONSEIL EXECUTIF TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

VU la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 ;

VU le rapport de présentation générale du Budget Primitif 2011 ;

VU la délibération n° 59/2011 du 29 mars 2011, donnant délégation au Conseil Exécutif pour l'attribution des crédits de subventions destinés aux associations et autres organismes et votés au titre du rapport de présentation générale du Budget Primitif 2011 dans la limite des crédits inscrits au chapitre 65.

CONSIDERANT le report de la réunion du Conseil Exécutif prévue le 22 avril 2011 en raison de l'absence de quorum ;

SUR le rapport de son Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE
A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT

Article 1 : Le Conseil Exécutif Territorial décide d'accorder à l'association des Amis du Groupe Scolaire du Feu Rouge une subvention de 1 640 € destinée à deux déplacements pédagogiques à St-John's de Terre-Neuve prévus au printemps 2011 pour les classes de CM2.

La dépense correspondante sera prélevée au chapitre 65, nature 6574, fonction 28 (ligne de crédit 7490), du budget territorial.

Article 2 : Le versement de la subvention interviendra dès la signature de la présente délibération.

Adopté

4 voix pour
0 voix contre
0 abstention
Membres du C.E : 8
Membres présents : 4
Membres votants : 4

Le Président,

Stéphane ARTANO

SAINT-PIERRE et MIQUELON
Reçu à la Préfecture
Le .....03.MAI.2011..